

## AVIS DE CONCOURS

Le Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises) organise un concours externe sur dossiers et sur épreuves pour le recrutement d'un technicien supérieur conformément aux indications ci-après :

| Grade                | Diplôme/Spécialité   | Nombre de postes |
|----------------------|--|------------------|
| Technicien supérieur | Diplôme de technicien supérieur en instrumentation / métrologie / génie électrique (option électronique) | 1                |

### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et jouir de ses droits civiques.
- Le candidat doit être titulaire du diplôme exigé.
- Le candidat ne doit pas dépasser l'âge de 40 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'âge du candidat est calculé conformément aux dispositions du décret n° 2006-1031 du 13 avril 2006.
- Le candidat doit être de sexe masculin.

### II - PIÈCES À FOURNIR :

- Une demande de candidature.
- Un curriculum vitae.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une copie du diplôme, accompagnée, pour les diplômés étrangers, d'une copie de l'attestation d'équivalence.
- Une copie du relevé de notes de la dernière année d'études universitaires.
- Un extrait du dossier judiciaire datant de 3 mois au plus tard à la date de dépôt des candidatures, ou le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.

Les candidats remplissant les conditions sus-indiquées doivent adresser leur dossier de candidature, par voie postale, à l'adresse suivante : BP 75, Jebel Jelloud 1046, Tunis, ou le déposer directement au bureau d'ordre du Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre, route de La Cagna-El Ouardia, **au plus tard le 10 août 2018**, date limite d'envoi des candidatures.

### III - PRESELECTION SUR DOSSIERS :

Les candidats seront classés suivant un ordre préférentiel sur la base de la moyenne de la dernière année universitaire *hors projet de fin d'études* et de l'année d'obtention du diplôme universitaire. Les 10 premiers candidats ayant le score le plus élevé seront invités à passer les épreuves écrites et orales. Si plusieurs candidats ont le même score, la priorité sera accordée au plus âgé. La liste des candidats sera publiée sur le site web du Centre : [www.ctmccv.ind.tn](http://www.ctmccv.ind.tn).

#### *Note correspondante à l'année d'obtention du diplôme*

| Année d'obtention du diplôme | Note |
|------------------------------|------|
| 2017-2016                    | 10   |
| 2015-2014                    | 8    |
| 2013-2012                    | 6    |
| 2011-2010                    | 4    |
| avant 2010                   | 2    |

### IV- DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Les épreuves écrites et orales du concours auront lieu au cours du mois d'août 2018 au siège du CTMCCV. Les dates du déroulement des épreuves seront notifiées directement aux candidats présélectionnés.

### V - PRECISIONS IMPORTANTES :

1- Ne Seront pas retenus :

1.1- Les candidats ayant un diplôme supérieur au diplôme exigé.

1.2- Les demandes qui ne remplissent pas toutes les conditions de participation ou celles non accompagnées de toutes les pièces à fournir énumérées ci-dessus.

1.3- Les demandes adressées après la date limite d'envoi des candidatures fixée au **10 août 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

2- Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves écrites seront invités à passer les épreuves orales.

3- La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le site web du Centre : [www.ctmccv.ind.tn](http://www.ctmccv.ind.tn).

4- Les candidats non retenus disposent d'un délai de 5 jours à compter de la date de publication de la liste des candidats admis pour formuler leurs réclamations.

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM  
Omar BOUZOUADA

